

SOUS EMBARGO JUSQU'AU 22 SEPTEMBRE À 10 H 30

**BILAN ANNUEL DES DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE/DIRECTEURS PROVINCIAUX :
Protéger les enfants, c'est NOTRE PRIORITÉ!**

Montréal, le 22 septembre 2021 – C'est sous la thématique « Les enfants, notre priorité! » que ce 18^e bilan vous présente des DPJ déterminées à améliorer ce qui doit l'être et met en lumière leur engagement renouvelé, solide et immuable pour lutter contre la maltraitance des enfants.

Un accent particulier est mis sur le travail titanesque accompli au cours de la dernière année par les intervenants et leurs collaborateurs. Investis auprès des jeunes, ils ont fait preuve de proactivité pour aider et demeurer en lien avec les enfants et leur famille. Leur présence attentive et leurs interventions ont permis de bien prendre soin des enfants et d'éviter de nombreux drames.

Statistiques provinciales 2020-21 :

- Nombre de signalements traités : **117 904**, soit **323** situations d'enfant signalées/jour. C'est une **très légère diminution des signalements traités comparativement à l'exercice 2019-2020**.
- Nombre de signalements retenus : **44 728**. C'est une **hausse des signalements retenus de 2,7 %** comparativement à l'exercice 2019-2020.
- Le taux de rétention des signalements est de **37,9 %**. L'an dernier il était de **36,8 %** et en 2018-2019 de **39,3 %**.
- Les signalements proviennent toujours en majorité des employés d'organismes publics (33 %); les proportions n'ont presque pas bougé par rapport aux années précédentes.
- Le principal milieu de vie des enfants pris en charge par le DPJ est toujours le milieu familial (**55,4 %**). On constate par ailleurs qu'une plus grande proportion d'enfants demeure avec une personne significative (**13 %**).

Statistiques régionales 2020-21 :

- Nombre de signalements traités : **17 837**, soit **48** situations d'enfant signalées/jour. C'est une **très légère diminution des signalements traités comparativement à l'exercice 2019-2020**.
- Nombre de signalements retenus : **5 850**. C'est une **très légère baisse des signalements retenus de 0,6 %** comparativement à l'exercice 2019-2020.
- Le taux de rétention des signalements est de **32,8 %**. L'an dernier il était de **33,4 %** et en 2018-2019 de **40,8 %**.
- Les signalements proviennent toujours en majorité des employés d'organismes publics (**33 %**); les proportions n'ont presque pas bougé par rapport aux années précédentes.
- Le principal milieu de vie des enfants pris en charge par le DPJ est toujours le milieu familial (**46 %**). On constate par ailleurs qu'une plus grande proportion d'enfants demeure avec une personne significative (**14 %**).

Citation de Marie-Josée Audette, directrice de la protection de la jeunesse de la Montérégie

« Le Bilan de cette année nous rappelle qu'il faut, plus que jamais, travailler en amont avec tous les organismes qui interviennent de près ou de loin auprès des jeunes. Plusieurs étapes peuvent être faites avant d'arriver à un signalement. Par exemple, les intervenants des milieux scolaires et des CLSC peuvent devenir de précieux alliés sur le terrain. D'autres liens peuvent être faits pour assurer un filet de sécurité à l'enfant, un cercle de bienveillance à l'image de ce qui est mis de l'avant dans la Commission Laurent. La première étape pour y arriver sera les changements législatifs à la Loi sur la protection de la jeunesse en septembre. »